

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en fonction :

33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Séance ordinaire du 11 décembre 2025

dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le onze décembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH et Sébastien BURGY

Excusés (13) :

M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCH)

M. Christophe EHRET (procuration à Mme MEYER)

M. Adriano MARCUZ

Mme Raphaël SPADARO

M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)

Mme Guileine LEVY

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Bérengère MICODI

M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGY)

M. Lucas SCHERRER

Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 14 de l'ordre du jour

Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier de jardinage entre la Ville de Rixheim (MSI) et la crèche de la Passerelle

Dans le cadre des rencontres intergénérationnelles, la Crèche du Trèfle et les membres de la Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la ville de RIXHEIM souhaitent organiser une quatrième fois les ateliers de jardinage à la crèche de la Passerelle.

Ces ateliers de jardinage offriront l'opportunité de favoriser les échanges entre les générations, permettront de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que de créer un lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

La convention ci-jointe définit les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle, et la ville de RIXHEIM, MSI et ses bénévoles.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de la convention d'intervention d'atelier de jardinage entre la Ville de RIXHEIM et la Passerelle
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 17 DEC. 2025

LA PASSERELLE

Rixheim

au Trèfle, allée du Chemin Vert
68170 Rixheim

Tél. 03 89 54 21 55
Fax 03 89 65 26 83

contact@la-passerelle.fr
www.la-passerelle.fr

CONVENTION D'INTERVENTION D'ATELIER DE JARDINAGE

Entre les soussignés :

Centre Social et Relais Culturel La Passerelle Crèche du Trèfle, situé Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim, représentée par Maître MASCHI,

Ci-après dénommé « le gestionnaire »,

ET

La Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la Ville de Rixheim, et ses bénévoles, Madame Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, sis à la mairie de Rixheim, 28 rue Zuber 68170 Rixheim représentée par Madame Rachel BAECHTEL, Maire de Rixheim.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Définition

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle et la ville de RIXHEIM, MSI, et ses bénévoles, Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, concernant l'animation des ateliers de jardinage à la crèche.

Article 2 : Objet

Les objectifs généraux de la mission sont :

- Développer des rencontres intergénérationnelles afin de provoquer des temps de convivialités entre les enfants de la crèche et les bénévoles de la MSI
- Sensibiliser les enfants à la protection de la nature
- Partager des savoirs
- Créer du lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

Article 3 : Déroulement

Les séances avec les enfants débuteront à 9h45 et finiront à 10h45 dans les locaux de la crèche du Trèfle à La Passerelle pour 2 groupes de 6 enfants encadrés par 2 adultes (soit deux professionnelles ou une professionnelle et un parent). Mme SCHWOB et Mme HENRION seront présentes dans la structure environ un quart d'heure avant le début de l'atelier pour préparer le matériel et un quart d'heure après pour le rangement.

Il est prévu de réaliser ces interventions entre octobre et novembre 2025 puis entre février et juillet 2026.

Les référentes pour la crèche sont Claudine AIT BRAIM, directrice adjointe de la crèche du Trèfle à La Passerelle pour la partie organisationnelle, Zahra BOULKESSAIM, référente du projet en collaboration avec son équipe pour la partie opérationnelle. La référente pour la MSI est Manuela FILLINGER, coordinatrice de la MSI pour la partie organisationnelle et Mesdames Brigitte HENRION et Martine SCHWOB pour la partie opérationnelle.

Article 4 : Rémunération

Le coût des séances est gratuit

Article 5 : Assurances

Les activités étant organisées au sein de la crèche La Passerelle, les accidents qui pourraient survenir dans le cadre de ces activités sont assurés par La Passerelle, y compris en cas de responsabilités des bénévoles de la MSI (pour lesquelles, de manière accessoire, la ville a souscrit une assurance en responsabilité civile).

Fait en deux exemplaires à Rixheim le 08/10/2025

Pour la Passerelle,

Son administrateur Maître MASCHI

Pour la Ville de Rixheim

Son Maire, Rachel BAECHTEL

